L'ALGÉRIE A PLUS D'UN ATOUT DANS CE DOMAINE

Les énergies renouvelables intéressent les investisseurs

Une récente étude internationale a relevé l'intérêt des plus grands investisseurs internationaux à investir dans les potentialités du continent africain en matière d'énergies renouvelables. L'Algérie, dont le potentiel dans ce domaine est des plus importants, est bien placée pour faire partie des cibles de ces acteurs.

Younès Djama - Alger (Le Soir) - Le secteur énergétique en Afrique, sur lequel repose l'ensemble des enjeux de développement économique, suscite un très grand intérêt des investisseurs, c'est ce qui ressort d'une étude réalisée par le cabinet spécialisé Havas Horizons qui a interrogé quelque 55 institutions financières et bancaires durant la période du 14 janvier au 29 février 2016.

L'étude précise que l'augmentation croissante de la demande, couplée au potentiel avéré de production d'énergies renouvelables, laisse présager qu'un modèle de production autonome et durable est envisageable pour le continent. Les investisseurs internationaux ayant participé à cette étude considèrent le secteur de l'énergie renouvelable comme le «plus prometteur» en Afrique à l'horizon 2020 et se disent donc «prêts» à y renforcer leurs participations.

«Les investisseurs croient en la capacité du continent africain à devenir une référence mondiale pour les énergies renouvelables, activité d'ores et déjà privilégiée dans leurs investissements», souligne Havas Horizons, qui est un service dédié aux pays émergents lancé par l'agence Havas et l'institut Choiseul. «Longtemps considéré comme risqué, l'investissement dans les projets énergétiques semble représenter aujourd'hui un potentiel de retour sur investissement très significatif», souligne l'enquête.

Selon l'étude, l'énergie solaire est «la solution énergétique jugée la plus prometteuse d'ici 2020», l'Afrique s'inscrivant désormais «dans une tendance globale de développement des énergies renouvelables au détriment des énergies fossiles».

Dans ce cadre, il convient de rappeler l'engagement pris par l'Algérie dans le domaine des énergies renouvelables dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles et de contraction des recettes qui en sont issues.

Les énergies renouvelables, une priorité pour l'Algérie

Ayant enregistré un retard palpable, l'Algérie compte s'y mettre et c'est dans cette optique qu'elle a engagé un ambitieux programme pour la promotion de ces énergies non fossiles, plus pérennes.

Photo : DR

Les filières solaires photovoltaïques sont privilégiées.

La nouvelle mouture du programme national de développement des énergies renouvelables a ainsi revu à la hausse les capacités de production à partir de sources renouvelables en les portant à 22 000 MW, sur la période 2015-2030, au lieu de 12 000 MW comme arrêté dans le précédent programme.

Les filières solaires photovoltaïques et éoliennes sont particulièrement privilégiées. Ceci devrait permettre au pays de produire, d'ici à 2030, près du tiers de ses besoins en électricité à partir de sources renouvelables, dont plus de 4 500 MW seront réalisés d'ici 2020.

L'étude Havas souligne que l'investissement dans les projets énergétiques, longtemps considéré comme risqué, semble représenter aujourd'hui un potentiel de retour sur investissement très significatif.

Le potentiel d'ensoleillement de nombreux pays africains, dont fait partie l'Algérie, l'investissement dans les projets d'énergie solaire a la faveur des investisseurs et devance largement les projets gaziers et pétroliers dans leurs stratégies de déploiement, note l'étude qui met en avant l'avènement d'un comportement d'investissement dans le «durable» notable, avec un intérêt accru pour l'hydraulique, l'éolien et la biomasse comme alternatives viables au modèle actuel, principalement axé sur le thermique.

L'Algérie comme le reste de l'Afrique s'inscrit dans une tendance globale de développement des énergies renouvelables au détriment des énergies fossiles. En février 2016, le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a réaffirmé l'engagement de l'Etat à poursuivre la mise en œuvre du programme national de développement des énergies renouvelables, en le plaçant au rang de «priorité nationale».

Le chef de l'Etat a donné des directives pour la poursuite et la dynamisation de ce programme adopté au Conseil des ministres en mai 2015, soulignant que ce programme doit être considéré comme une priorité nationale.

Il convient de préciser que la majorité des 55 acteurs sondés estime que le développement énergétique constitue une opportunité pour l'Afrique d'inventer un modèle propre, qui lui permettrait d'accélérer sa transition énergétique. Sur ce plan, l'Algérie a plus qu'un atout à faire valoir.

Y. D.

CONTRIBUTION

La prévention commence par ce qu'on avale

Par Pr Rachid Hanifi

La politique de santé choisie par notre pays, depuis l'indépendance, est orientée essentiellement sur la prévention. Cette dernière a basé sa stratégie, durant les premières années, sur la vaccination, permettant ainsi une sensible réduction des maladies contagieuses telles que la diphtérie ou la rougeole qui tuaient de nombreux bébés et enfants algériens.

La multitude de centres de soins et autres structures de proximité a permis d'assurer une large couverture préventive de notre population qui a pu, ainsi, bénéficier d'un programme de vaccination optimal, pour les nouveaux-nés et les enfants jusqu'au niveau de l'école. L'évolution sociale vécue par nos citoyens a exposé leur santé à de nouvelles pathologies, liées au changement de mode de vie.

En effet, la sédentarité, accentuée par les outils offerts par la technologie moderne d'une part, et les nouvelles habitudes alimentaires favorisées par la restauration rapide d'autre part, ont été à l'origine d'une transition épidémiologique, faisant des maladies dites non transmissibles (MNT) la première cause de mortalité et de morbidité, avec plus de 60% de décès enregistrés. Si l'on ajoute à cela le nombre de cas séquellaires d'AVC, de complications du diabète et d'atteintes ostéo-articulaires liées au surpoids et à la faiblesse musculaire, on imagine le coût social conséquent (arrêts de travail, prise en charge par la Sécurité sociale, etc.).

La politique de prévention est ainsi obligée d'être adaptée à ce nouveau fléau qui menace la population. Des efforts importants sont faits dans cette direction, avec une réflexion pour une stratégie de prise en charge des facteurs de risques des MNT. Mais des difficultés restent à surmonter, notamment au niveau des mentalités citoyennes, afin d'arriver à une plus large sensibilisation pour un changement qualitatif de certains comportements, notamment ceux liés à l'immobilisme et à la «malbouffe». Dans ce domaine, les pouvoirs publics devraient accorder davantage d'intérêt aux moyens de communication, afin de sensibiliser la plus large population possible, par des explications argumentées et des débats entre médecins et citoyens, car une meilleure compréhension peut engendrer une plus grande adhésion.

Au niveau des écoles pour les enfants, des entreprises pour les adultes et des collectivités locales pour les séniors et autres personnes non salariées, des campagnes d'explication et de sensibilisation, renforcées par une politique de développement d'infrastructures sportives et de parcours santé, pourraient contribuer à réduire les conséquences du modernisme technologique et de la restauration rapide.

Parallèlement, l'Etat devrait reprendre, de façon sérieuse, le contrôle de qualité des produits soumis à la consommation. En effet, le surdosage en sucre et en sel particulièrement d'aliments proposés aux citoyens (boissons, pain) constitue un véritable danger pour la population. Ces dernières années, des boissons sucrées de différentes natures et marques sont commercialisées, avec des emballages et conditions de conservation très peu hygiéniques, exposant la santé de nos citoyens à des risques graves.

Ces liquides hypercaloriques et aux paramètres de préparation très douteux, sont souvent exposés au soleil, pendant des heures, dans des bouteilles et sachets au plastique dégradable, très probablement cancérigène. Le mois sacré de Ramadhan, par exemple, est l'occasion pour les commerces incontrôlés de proposer des produits de consommation dangereux pour la santé, ne respectant aucune norme d'hygiène. L'absence de contrôle a encouragé le non-respect des critères de commercialisation, conformes à la santé.

Ainsi, le citoyen se trouve confronté à des produits soumis à des conditions de congélation ne répondant à aucune norme sanitaire, des aliments décongelés et vendus comme «produits frais», du poisson décongelé et exposé au soleil, avec un arrosage intermittent pour donner l'illusion de fraîcheur.

Le commerçant véreux, ne craignant plus aucune sanction, du fait de l'absence de contrôle, ne se soucie aucunement de la santé des consommateurs, l'essentiel pour lui étant de gagner de l'argent, quelles qu'en soient les conséquences.

Antérieurement, les services de commerce et de santé, rattachés à la wilaya, étaient vigilants et organisaient régulièrement des opérations de contrôles au niveau des sites de commercialisation des produits de consommation alimentaire. Des sanctions parfois sévères étaient prises à l'encontre de vendeurs qui ne respectaient pas les normes de conservation et d'hygiène.

Le relâchement observé à ce niveau encourage les commerces illégaux et irrespectueux des règles élémentaires de santé. Les pouvoirs publics devraient se pencher sérieusement et rapidement sur ce problème qui expose la santé des citoyens à des risques pathologiques graves. La prévention commence d'abord par le contrôle de ce que le citoyen mange et boit.

De nouvelles normes doivent être imposées aux fabricants de produits de consommation, en matière de dosage de sel et de sucre (pain, boisson, viennoiserie, pizza, etc.) de conservation et conditionnement (congélation, bouteilles et sachets en plastique non conformes) et des contrôles rigoureux et réguliers doivent être repris par les services concernés (santé et commerce) auprès des étals de commercialisation de produits à risque (poisson, viande rouge et blanche, fruits comme la pastèque et le melon, glaces).

Une politique de prévention qui n'intégrerait pas ces éléments de contrôle serait sérieusement amoindrie et continuerait à exposer nos citoyens à des problèmes de santé graves, et pourtant maîtrisables.

R. H.